

**PERIODES DE FORMATIONS EN
MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa formation votre enfant doit effectuer obligatoirement des stages en entreprise pour valider son examen. L'équipe des professeurs en charge du suivi des élèves apportera dès la rentrée scolaire tous les éléments nécessaires pour faciliter la recherche du stage. (Consignes, livret de suivi, listing entreprises...)

Néanmoins il est vivement conseillé de commencer les recherches le plus tôt possible notamment pour les élèves en classe de première et de Terminale Bac Pro.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de toutes les PFMP en fonction du diplôme préparé afin de mettre à profit les vacances d'été pour trouver un stage en entreprise.

CLASSES	<u>1^{ère} PERIODE</u>	<u>2^{ème} PERIODE</u>
3 ^{ème} PREPA METIERS	16 décembre au 20 décembre 2024	14 avril au 18 avril 2025
CAP 1 ^{ère} ANNEE	10 février au 21 février 2025	02 juin au 4 juillet 2025
CAP 2 ^{ème} ANNEE	23 septembre au 18 octobre 2024	24 mars au 18 avril 2025
SECONDE BAC PRO	10 mars au 21 mars 2025	05 mai au 30 mai 2025
PREMIERE BAC PRO	25 novembre au 20 décembre 2024	24 mars au 18 avril 2025
TERMINALE BAC PRO MELEC / SN / TMA ERA	13 janvier au 21 février	
TERMINALE BAC PRO MSPC / MFER / OBM / MP3D / TRPM	04 novembre au 22 novembre 2024	06 janvier au 24 janvier 2025

RAPPEL REGLEMENT D'EXAMEN

Règlement : l'absence partielle ou totale des éléments constitutifs de la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ne permet pas au candidat de présenter l'épreuve ; celle-ci est non validée et le diplôme ne peut lui être délivré. (Article des référentiels bacs professionnels).

Les éléments constitutifs sont d'une part la durée de la PFMP et l'évaluation en entreprise, d'autre part le dossier/rapport et l'exposé oral.

Exemples : la durée de la PFMP incomplète, l'absence des évaluations en entreprise, l'absence totale du rapport ou son absence partielle, la non-présentation à l'exposé, ne permettent pas de valider l'épreuve et par conséquent le diplôme.

Bien cordialement

Jérôme HUGOT

Carole DURY

Directeurs Délégués aux Formations
Professionnelles et Technologiques

